



Appel à communications

L'éthique dans les recherches en terrains sensibles : enjeux épistémologiques et pratiques

Colloque international, Paris (Aubervilliers), 2 et 3 décembre 2021

Introduction

L'éthique, définie comme une « démarche *réflexive* sur les valeurs et les finalités de la recherche scientifique » (Coutellec, 2019), est une dimension constitutive de la pratique de la recherche. Toutefois, son appréhension et sa gestion ne sont pas consensuelles : les dispositions juridiques et les pratiques effectives varient selon les pays, les institutions, les universités et les disciplines. La formalisation de l'éthique en recherche s'est initialement développée aux Etats-Unis dans le cadre d'expérimentations biomédicales dans les années 1970 (Grady, 2015 ; Larouche, 2019) ; la recherche européenne s'est pour sa part saisie relativement tardivement de ces questions (McKenzie, 2019). Le Règlement Général à la Protection des Données (RGPD), mis en application en 2018, est la première initiative européenne de développement d'un code de protection des données, et malgré plusieurs tentatives, de nombreux pays n'ont pas encore élaboré à l'échelle nationale de réglementation ou de code éthique et déontologique de la recherche (Béliard, Eideliman, 2008 ; Bosa, 2008 ; Clair, 2016). Les questions d'éthique, en dehors de sujets de recherche liés à la santé et/ou à des thématiques considérées comme sensibles par des organismes comme la CNIL¹ (*i.e.* origine ethno-raciale, appartenances politiques et/ou religieuses, sexualité et santé) ont été peu investies d'autant plus de manière collective, par les chercheur·ses, universitaires ou praticien·nes.

Lorsqu'une procédure de validation éthique n'est pas obligatoire, l'arbitrage déontologique semble relever sinon de l'éthique individuelle de chaque chercheur·se, du moins d'un contrôle par les pair·es. L'éthique est pourtant une composante de la démarche scientifique qui mérite d'être interrogée collectivement. Les épistémologies féministes et décoloniales ont pointé du doigt les rapports de force qui traversent le monde social et les institutions de recherche. Ce contrôle par les pair·es pose dès lors d'autant plus question qu'il peut s'exercer différemment

¹ En France, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) est chargée, entre autres choses, de veiller à la protection des données individuelles.



selon les propriétés sociales des différent·es acteur·ices de la recherche (genre, âge, classe, race, etc.). L'enjeu semble de taille : il est non seulement question de comprendre les effets de la recherche sur les personnes qu'elle engage (personnes enquêtées ou partenaires de la recherche, enquêteur·rices, chercheur·ses, professionnel·les), mais aussi de décider si ces effets sont acceptables ou non, pour les limiter s'ils sont jugés indésirables. Cette tâche paraît d'autant plus importante que la sensibilité du terrain est élevée : c'est bien cette question de l'éthique en terrains sensibles que ce colloque voudrait explorer, en s'appuyant, entre autres, sur les apports des épistémologies féministes et décoloniales.

Nous considérerons comme sensibles des enquêtes portant sur des thématiques passées sous silence ou discréditées dans le monde social, et/ou des terrains traversés de souffrances, d'injustices et de violences pour les personnes concernées et/ou pour les chercheur·ses qui y enquêtent (*e.g.* les recherches sur les violences, les sexualités, les pratiques jugées illicites, en zone de guerre ou de conflit, etc.). Ainsi les terrains sensibles sont des terrains où émergent des enjeux socio-politiques forts (Bouillon, Fresia, Taillo, 2005 ; Robin, Join-Lambert, Mackiewicz, 2017), parfois empreints de dangers physiques ou émotionnels (Boumaza et Campana, 2007). Enfin, les terrains sensibles ne sont pas uniquement définis par l'objet de la recherche, mais peuvent également être la conséquence de la façon dont une thématique est traitée et des choix théoriques qui sont faits au moment de la conception de la recherche (Hennequin (dir.), 2012). La sensibilité du terrain s'accompagne dès lors d'un protocole d'enquête spécifique : faire une recherche éthique en terrains sensibles implique d'accorder une attention particulière à la méthodologie adoptée, aux personnes enquêtées, aux expériences de recherche.

L'objectif de ce colloque est donc de faire un état des lieux de la manière dont est prise en compte la question éthique en terrains sensibles et des enjeux qu'elle soulève pour les personnes enquêtées, les acteur·rices de terrain et les chercheur·ses dans le contexte contemporain : comment articuler les enjeux éthiques relatifs aux terrains sensibles avec le cadre légal, les postures épistémologiques et la pratique de recherche ? Une attention particulière sera accordée aux rapports de domination (genre, âge, sexualité, classe, race, etc.). Ces réflexions réuniront des expériences issues de différentes disciplines (sociologie, démographie, science politique, sciences du développement, anthropologie, histoire, psychologie, épidémiologie ou droit), mais également de différents pays, dans la mesure où l'encadrement de la recherche varie et où les questions se posent différemment selon les contextes locaux. Ces enjeux concernent non seulement le recueil de matériaux mais aussi l'ensemble du processus de recherche (conception de l'enquête, positionnement théorique, terrain, rédaction et restitution). Les communications



pourront s'appuyer sur des données tant qualitatives que quantitatives, ou sur une articulation des méthodes.

Axe 1 : Réglementations des pratiques

En mai 2018, le RGPD vient harmoniser la réglementation dans les pays européens sur la protection des données à caractère personnel. Dans le cas des recherches en terrains sensibles, il est par exemple fortement recommandé de faire valider le protocole de recherche par le/la délégué·e à la protection des données (DPD). Comment cette nouvelle disposition légale a-t-elle été reçue par les chercheur·ses en sciences humaines et sociales qui travaillent en terrains sensibles ? Sa mise en place a-t-elle concrètement modifié la place accordée à l'éthique dans les pratiques d'enquête ? Ce premier axe s'intéressera ainsi à la connaissance de cette loi par les chercheur·ses et à ses effets (réels, attendus, éventuellement redoutés) sur la recherche. Il questionnera également toute autre réglementation ou pratique en vigueur dans d'autres contextes, par exemple dans les pays où la validation par un comité d'éthique est déjà obligatoire, ou au contraire, dans les pays où aucune pratique éthique n'est juridiquement encadrée.

Sera d'abord questionnée la connaissance même qu'ont les chercheur·ses des éventuels dispositifs éthiques encadrant les pratiques de recherche, ainsi que leur intérêt pour cette question. Dans plusieurs pays, l'éthique, la déontologie et la réglementation sont rarement au programme de la formation des étudiant·es, et peu de séminaires abordent ces questions. Est-il possible d'enseigner l'éthique et si oui, peut-on imaginer des dispositifs de formation ? Les communications attendues pourront par exemple proposer une réflexion – voire des témoignages – sur les pratiques de recherche et d'enseignement qui interrogent les usages éthiques des données sensibles, et tentent de s'approprier ces questionnements, qu'ils soient soumis ou non à une réglementation tacite ou à une législation. Comment les chercheur·ses s'adaptent-ils/elles aux nouvelles législations ?

Ensuite, quelle sont les conséquences effectives de l'encadrement de la recherche sur les pratiques d'enquête ? On pense en particulier à la question du « consentement libre et éclairé » : lorsqu'il doit être explicitement formulé par les personnes enquêtées, il peut devenir un obstacle à la recherche, notamment en terrains sensibles (*e.g.* surveillance administrative en contexte politique autoritaire). Par exemple, nommer la violence explicitement dans une étude sur le sujet peut avoir un effet délétère : les personnes susceptibles d'être enquêtées peuvent ne pas se sentir concernées, ne se qualifiant pas elles-mêmes comme « victimes de violence », et



refuser de répondre à l'enquête (Debauche et al., 2017). Dès lors, le lien entre l'éthique et la réglementation en vigueur doit être interrogé : s'il s'agit de réfléchir à la façon de produire des données tout en respectant des exigences légales, il est également nécessaire de se demander si un encadrement légal et déontologique peut assurer *de facto* une recherche éthique. Au-delà des critiques portées aux Institutional Review Board (IRB) aux Etats-Unis ou à d'autres comités d'éthique jugés trop rigides et/ou inadaptés à des sujets humains (Grady, 2015 ; Larouche, 2019), comment mettre en place des outils collectifs d'éthique qui soient efficaces et propices à la réflexivité ? La réflexion sur l'encadrement des travaux produits en terrains sensibles met en balance les risques (*e.g.* une démarche devenant trop protocolaire, Fassin, 2008 ; Grady, 2015) avec les intérêts déontologiques et scientifiques d'une régulation éthique (Bosa, 2008 ; Gagnon, 2001).

Axe 2 : Le positionnement du/de la chercheur·se en terrains sensibles

En terrains sensibles, l'accès au terrain, les relations avec les personnes enquêtées, la réception de l'objet de l'enquête et l'ambiguïté des rapports aux institutions constituent un ensemble de paramètres instables, avec lesquels le/la chercheur·se doit composer. Par exemple, le/la chercheur·se doit adopter des stratégies, notamment en milieux institutionnels, afin d'être accepté·e par la pluralité des personnes enquêtées et des acteur·rices à qui il/elle fera face. Ces environnements sont des lieux propices à l'exercice de rapports de domination se jouant à différents niveaux, et pouvant être violents. Dans ce contexte, il nous semble important de questionner la position du/de la chercheur·se face à ces situations.

Son impossible objectivité a été abondamment discutée dans la littérature. Les approches féministes et décoloniales – notamment – ont permis de pousser le questionnement réflexif autour des conditions matérielles d'existence et positionnalité des chercheur·ses (âge, genre, race, classe etc.) et de leurs engagements (Clair, 2016). L'empathie constitutive de ces approches nous semble primordiale pour interroger des personnes sur des objets potentiellement source de souffrances. Par ailleurs, elles nous appellent à rompre avec une épistémologie ethnocentrée, en permettant aux opprimé·es de prendre directement la parole (Ndlovu-Gatsheni, 2018 ; Vergès, 2019), notamment lorsque des rapports de domination sont en jeu, que le/la chercheur·se ait une position socialement dominante ou dominée vis-à-vis de ses enquêté·es. Comment recueillir les témoignages des personnes enquêtées dans un environnement social peu propice, notamment s'il s'agit de personnes stigmatisées, dominées et/ou marginalisées ? Comment réagir face à des rapports parfois conflictuels sur ces terrains



sensibles ? Comment développer une démarche qui soit respectueuse des personnes enquêtées, de la vision qu'elles ont d'elles-mêmes et de leur relation au monde ? Cet axe mènera une réflexion sur les apports des diverses approches épistémologiques et ontologiques dans la prise en considération de l'éthique en terrains sensibles et sur ses spécificités. Tout autre apport à la réflexion sur l'idéal d'une « bonne » posture à adopter sur ce type de terrain sera le bienvenu, ainsi que les expériences de recherche-action qui remettent en cause les dynamiques de pouvoir en incluant les personnes enquêtées tout au long du processus d'enquête.

Axe 3 : Les effets de la recherche en terrains sensibles sur le/la chercheur·se

Les terrains sensibles sont définis comme « porteurs d'une souffrance sociale, d'injustice, de domination, de violence » (Bouillon, Fresia, Tallio, 2005). Le/la chercheur·se en terrains sensibles est susceptible d'expérimenter et de produire différents types de violences, qu'elles émanent de la personne enquêtée, du sujet de recherche ou soient propres au contexte socio-politique de l'environnement d'enquête. Qu'elles soient l'objet de l'enquête ou qu'elles en émergent, la violence et la souffrance sur le terrain (qu'on les entende, qu'on y assiste ou qu'on en soit victime) peuvent être vécues comme une expérience difficile voire dangereuse pour le/la chercheur·se, puisque les terrains sensibles le/la mobilisent à la fois sur le plan politique, physique, émotionnel et méthodologique. Comment comprendre ces difficultés et comment y faire face ?

Alors que le travail émotionnel est sous-évalué dans la culture scientifique (Dickson-Swift *et al.*, 2009), les dangers émotionnels et/ou physiques sur les terrains sensibles doivent être pleinement considérés comme des enjeux éthiques de la recherche. Si ces difficultés peuvent favoriser une forte créativité, très peu de dispositifs institutionnels existent pour les affronter. La souffrance, trop souvent envisagée comme constitutive de la formation à la recherche et extraite de sa dimension matérielle, méthodologique et politique, est édiée en problème privé. Il est nécessaire d'engager la réflexion sur ces difficultés afin de mettre à jour les mécanismes en jeu et d'encourager les stratégies individuelles mais surtout collectives des chercheur·ses pour les repérer, les comprendre et y faire face. A l'inverse, les émotions positives et/ou ambivalentes liées à l'attachement au terrain pourront être discutées. Nous explorerons les pistes qui peuvent être mises en place pour développer des outils théoriques et méthodologiques, dans le prolongement des auteur·rices féministes et intersectionnelles (Clair, 2016, Masson, 2016). Par ailleurs, il semble essentiel de se pencher sur les conditions



matérielles des chercheur·ses pour garantir leur sécurité, en réfléchissant notamment aux formations et aux outils mis à disposition par les institutions.

Axe 4 : Penser l'impact de la recherche sur les personnes enquêtées en terrains sensibles

Les retours réflexifs constitutifs de ces approches du terrain nous interrogent sur la place des personnes enquêtées dans la recherche. Répondre à une enquête n'est jamais un acte anodin : cela est d'autant plus compliqué lorsque la thématique abordée est sensible (Campbell & Adams, 2008 ; Campbell *et al.*, 2010), lorsqu'elle expose les enquêté·es à des sanctions sociales, lorsque les personnes enquêtées font partie d'un réseau d'interconnaissance étroit (famille, collègues, etc.) ou lorsque le terrain est soumis à une confidentialité stricte (secret judiciaire, médical, protection de l'intégrité des enquêté·es etc.). Comment expliquer la volonté de participer à une telle enquête ? Les effets de la recherche sur les personnes enquêtées doivent être considérés avant, pendant et après l'enquête. Dès lors, quelles conséquences cette participation engendre-t-elle sur leur vie affective et sociale ? Comment anticiper et réduire les risques sans impacter la recherche ? La place de la restitution est également à questionner, puisque l'objectivation des personnes dans les recherches peut ajouter une violence à celle déjà vécue par ailleurs.

L'impact que peut avoir le travail de recherche nécessite parfois une (post-)enquête à part entière, repoussant les limites de la « fin » d'un terrain. Cet axe interroge la relation entre le·la chercheur·se et l'enquêté·e à travers le principe de ne pas nuire (Vassy, Keller, 2008). Quelles sont les dispositions à prendre par le·la chercheur·se, spécifiquement si la personne enquêtée exprime des difficultés ? Comment, d'une part, se positionner en personne-relais pour apporter un soutien aux personnes enquêtées qui en expriment le besoin dans la continuité de l'éthique du *care* (Gilligan, 1982 ; Ibos, Damamme, Molinier, Paperman, 2019), et d'autre part, penser à des dispositifs de long terme à destination de celles qui le souhaiteraient, qui pourraient être co-construits par les chercheur·ses, les professionnel·les, les militant·es associatif·ves et les personnes enquêtées elles-mêmes ? Dans cet axe, nous examinerons les potentielles difficultés éprouvées par les personnes enquêtées et les solutions pour y répondre.



Modalités de participation

Le présent appel souhaite recueillir des propositions de communications en français ou en anglais. Il s'adresse donc aux chercheur·ses, aux professionnel·les et aux militant·es, dont les activités sont relatives à des terrains sensibles et soulèvent des questions éthiques.

Les propositions de communications de 3000 à 5000 signes maximum (espaces compris) comprendront titre, résumé et principales références bibliographiques, ainsi qu'une courte présentation de l'auteur·e (statut, discipline, rattachement institutionnel). Si la proposition s'inscrit dans un ou plusieurs axes ci-dessus (liste non exhaustive), il devra figurer sur la proposition. Une fois réceptionnées, les propositions seront envoyées anonymement aux membres du comité scientifique.

Les propositions doivent être envoyées avant le **15 juin 2021**, à l'adresse suivante : terrainssensibles2021@gmail.com. Les résultats seront communiqués début septembre. Le colloque aura lieu les 2 et 3 décembre 2021 au Centre des colloques du Campus Condorcet (Aubervilliers), si les conditions sanitaires le permettent.

Comité scientifique

Fatoumata Badini-Kinda, sociologue, professeure à l'Université Joseph Ki-Zerbo (Burkina Faso)

Aude Béliard, sociologue, maîtresse de conférences à l'Université de Paris (CERMES3, France)

Gil Bellis, démographe, chargé de recherche à l'Ined (France)

Elisabeth Belmas, historienne, professeure émérite en Histoire Moderne à l'Université Paris Nord (Iris, France)

Marc Bessin, sociologue, directeur de recherche au CNRS (EHESS, Iris, France)

Isabelle Clair, sociologue, chargée de recherche HDR au CNRS (EHESS, Iris, France)

Léo Coutellec, éthique et épistémologie des sciences, maître de conférences à l'Université Paris-Saclay (CESP, France)

Jean-Sébastien Eideliman, sociologue, maître de conférences à l'Université de Paris (CERLIS) et chercheur associé à l'EHESS/ENS (CMH, France)

Didier Fassin, anthropologue et médecin, professeur à l'Institute for Advanced Study (Princeton University, USA) et directeur d'études à l'EHESS (Iris, France)

Michela Fusaschi, anthropologue, professeure associée à l'Università Degli Studi Roma Tre (Italie)



Emilie Hennequin, sciences de gestion, maîtresse de conférences HDR à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (PRISM, EMS, France)

Philippe Nkoma-Ntchemandji, anthropologue et statisticien, maître de conférences à l'Université Saint Exupéry (PIRAL, Gabon)

Nicolas Sallée, sociologue, maître de conférences à l'Université de Montréal (CREMIS, Québec)

Comité d'organisation

Rim Bellamine, doctorante en démographie, Université Paris 10 Nanterre, CRESPPA-GTM, CRIDUP, EUR HED

Margaux Boué, doctorante en sociologie, Université Lumière-Lyon 2, Max Weber

Justine Chaput, doctorante en démographie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Cridup, Ined, EUR HED

Juliette Congy, doctorante en épidémiologie, Université Paris-Saclay, Ined

Javiera Coussieu-Reyes, doctorante en histoire contemporaine, Université Sorbonne Paris Nord, Pléiade, Iris

Camille Maubert, doctorante en développement international, Université d'Edimbourg, Center of African Studies

Pauline Mullner, doctorante en sociologie, Université de Paris, Cerlis, Ined

Virginie Rigot, doctorante en sociologie, EHESS, Iris

Laurine Thizy, doctorante en sociologie, Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis, CRESPPA-CSU

Lucie Wicky, doctorante en sociologie, EHESS, CMH, Ined

Bibliographie indicative

Béliard A., Eideliman J.-B., 2008, « Au-delà de la déontologie. Anonymat et confidentialité dans le travail ethnographique » dans Bensa A., Fassin D. (dir.), 2008, *Les politiques de l'enquête*, Paris, La Découverte, 336 p.

Bosa B., 2008, « A l'épreuve des comités d'éthique. Des codes aux pratiques » dans Bensa A., Fassin D. (dir.), 2008, *Les politiques de l'enquête*, Paris, La Découverte, 336 p.

Boumaza M., Campana A., 2007, « Enquêter en milieu « difficile » : introduction », *Revue française de science politique*, vol. 57, n°1, pp. 5-25.



Bouillon F., Fresia M., Tallio V. (dir.), 2005, *Terrains sensibles. Expériences actuelles de l'anthropologie*, Paris, CEA-EHESS, 208 p.

Campbell R., Adams A. E., Wasco S. M., Ahrens C. E., Sefl T., 2010, "What has us been like for you to talk with me today? The impact of participating in interview research on rape survivors", *Violence Against Women*, vol.1, n°16, pp. 60-83.

Campbell R., Adams A. E., 2008, "Why do rape survivors volunteer for face-to-face interviews? A meta-study of victims' reasons for and concerns about research participation", *Journal of Interpersonal Violence*, vol.24, n°3, pp. 395-405.

Clair I., 2016, « Faire du terrain en féministe », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°213, vol.3, pp. 66-83.

Coutellec L., 2019, « Penser l'indissociabilité de l'éthique de la recherche, de l'intégrité scientifique et de la responsabilité sociale des sciences », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 12, n°2, pp. 318-398.

Debauche A. *et al.*, 2017, « Présentation de l'enquête Virage et premiers résultats sur les violences sexuelles », *Document de Travail n°229*, INED, 67 p.

Dickson-Swift V., James E.L., Kippen S. et P. Liamputtong, 2009, "Researching sensitive topics: Qualitative research as emotion work", *Qualitative Research*, 9, P. 61-79.

Di Trani A., 2008, « Travailler dans des lieux sensibles. Quand l'ethnographie devient suspecte », dans Bensa A., Fassin D. (dir.), 2008, *Les politiques de l'enquête*, Paris, La Découverte, 336 p.

Fassin D., 2008, « L'éthique, au-delà de la règle. Réflexions autour d'une enquête ethnographique sur les pratiques de soins en Afrique du Sud », *Sociétés contemporaines*, Presse de Sciences Po, vol.3, n°71, pp. 117-135.

Firdion J.-M., Marpsat M., Bozon M., 2000, « Est-il légitime de mener des enquêtes statistiques auprès des sans-domicile ? Une question éthique et scientifique », dans Marpsat M., Firdion J.-M. (dir.), 2000, *La Rue et le Foyer*, Paris, PUF, p. 12

Gagnon E, 2005, « Remarques sur l'éthique dans les sciences sociales », *Les Cahiers de droit*, vol. 42, n° 2, pp. 325-335.

Garrard E., Dawson A., 2005, "What is the role of the research ethics committee? Partenalism, inducements, and harm in research ethics", *Journal of Medical Ethics*, vol.7, n°31, pp. 419-423.



- Gilligan C., 1982, *In a Different Voice: Psychological Theory and Women's Development*, Cambridge, Massachusetts: Harvard University Press.
- Grady C., 2015, "Institutional Review Boards", *Chest*, vol. 148, n° 5, pp. 1148-1155.
- Grosfoguel R., 2012, « Un dialogue décolonial sur les savoirs critiques entre Frantz Fanon et Boaventura de Sousa Santos », *Mouvements*, vol. 4, n° 72, pp. 42-53.
- Hennequin E. (dir.), 2012, *Le recherche à l'épreuve des terrains sensibles : approche en Sciences Sociales*, Paris, L'Harmattan, 254 p.
- Henry J., 2018, « D'une éthique des protocoles vers une éthique des pratiques de recherches », *Sciences sociales de la santé*, vol. 36, n°1, pp. 31-38.
- Ibos C., Dammame A., Molinier P., Paperman P., 2019, *Vers une société du care. Une politique de l'attention*, Le Cavalier Bleu, "Idées reçues", 184 p.
- Kurtzman L., 2009, « Les enjeux éthiques de la recherche-action féministe : une réflexion critique sur les règles et pratiques de recherche », pp. 127-150, dans Sow F. (dir.), 2009, *La recherche féministe francophone. Langue, identités et enjeux*, Paris, Éditions Karthala, 686 p.
- Larouche J.-M., 2019, « Les sciences sociales et l'éthique en recherche en contexte canadien », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 13, n° 2, pp. 479-501.
- Masson S., 2016, *Pour une critique féministe décoloniale*, Lausanne, Antipodes, 259 p.
- McKenzie T., 2019, « Ethnographier un projet de recherche Nord-Sud », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 13, n° 2, pp. 425-454.
- Robin P., Join-Lambert H., Mackiewicz M.-P., 2017, « Les recherches avec les enfants et les jeunes en difficulté : spécificités éthiques et méthodologiques », *Sociétés et jeunesses en difficulté* [En ligne], consulté le 14.11.2019.
- Vassy C., Keller R., 2008, « Faut-il contrôler les aspects éthiques de la recherche en sciences sociales, et comment ? », *Mouvements*, vol. 55-56, n°3-4, pp. 128-141.
- Vergès F., 2019, *Le Féminisme Décolonial*, Paris, La Fabrique, 152 p.
- Weber F., 2008, « Publier des cas ethnographiques : analyse sociologique, réputation et image de soi des enquêtés », *Genèses*, vol. 1, n°70, pp. 140-150.